

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre
Commune d'ANDRYES

**PROCÈS VERBAL
du Conseil Municipal
du 19 JANVIER 2026**

Présents : Mesdames Élodie FLEURY ; Catherine GUYARD ; Martine STEIN ; Messieurs Florian BIZARD ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Marie-Caroline BLANCHOT (pouvoir à Florian BIZARD) ; Marine PINON

Absents non excusés : Monsieur Jérôme FAVIER.

Secrétaire de séance : Madame Catherine GUYARD

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 novembre 2025 ;
- Délibération portant subvention de l'école primaire de COULANGES-SUR-YONNE - voyage scolaire 2026 ;
- Délibération portant subvention de l'école primaire de ÉTAIS-LA-SAUVIN - voyage scolaire 2026 ;
- Délibération portant choix du cabinet d'études pour le Pont de la Boisselaude ;
- Délibération portant évolution des statuts pour la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire ;
- Délibération portant frais de fonctionnement de l'école primaire de COULANGES-SUR-YONNE
- Délibération portant motion de soutien à l'Association des Maires de France ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19 h 00

Présentation par l'ATD89, représentée par Monsieur LETEUR, du résultat de la consultation des entreprises pour le marché Maîtrise d'œuvre après négociation et de la consultation des entreprises pour le marché lié à l'aspect géotechnique.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 novembre 2025

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération portant subvention de l'école primaire de COULANGES-SUR-YONNE - voyage scolaire 2026

L'école de COULANGES-SUR-YONNE organise un voyage scolaire en 2026 en Puisaye. Une participation à hauteur de 109,75 € est demandée à la Mairie d'Andryes pour les enfants de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la participation et autorise le maire à procéder au versement de la participation nécessaire à la réalisation de ce projet scolaire.

Délibération portant subvention de l'école primaire de ÉTAIS-LA-SAUVIN - voyage scolaire 2026

L'école de ÉTAIS-LA-SAUVIN organise un séjour en 2026 en France-Comté. Une participation à hauteur de 155,00 € est demandée à la Mairie d'Andryes pour les enfants de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la participation et autorise le maire à procéder au versement de la participation nécessaire à la réalisation de ce séjour scolaire.

Délibération portant choix du cabinet d'études pour le Pont de la Boisselaude

Dans le cadre de la réfection du Pont de la Boisselaude, l'ATD89 a mis en place le marché permettant de choisir le Maître d'œuvre. Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre : ARTELIA (Dijon) et ATELIER 2F (Vincelles).

Après délibération, le Conseil Municipal a choisi l'entreprise ATELIER 2F pour la partie Maître d'Oeuvre.

Concernant les études géotechniques, trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre : HYDROGÉOTECHNIQUE CENTRE (Fontaines 71), GEOTEC (Auxerre) et GINGER CEBTP (Dijon).

Après délibération, le Conseil Municipal a choisi l'entreprise GEOTEC pour la partie études géotechniques.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Délibération portant évolution des statuts pour la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire

La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre, suite à la construction du centre aquatique, demande aux collectivités d'approuver la modification de ses statuts.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les modifications demandées et autorise le Maire à signer tous documents y afférent.

Délibération portant frais de fonctionnement de l'école primaire de COULANGES-SUR-YONNE

La mairie de Coulanges-sur-Yonne nous a fait parvenir le décompte des frais pour l'année 2024-2025. Sept élèves de maternelle et dix de l'école élémentaire sont domiciliés à Andryes. Il convient donc de rembourser à la commune de Coulanges-sur-Yonne les frais de fonctionnement correspondant. Les frais s'élèvent à la somme de 12 649,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le remboursement à la commune de Coulanges-sur-Yonne des frais de fonctionnement tels qu'indiqués et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

Délibération portant motion de soutien à l'Association des Maires de France

En soutien à l'association des Maires de France, il est proposé de prendre une motion relative à la liberté locale et les moyens d'agir des communes. En effet, la libre administration des collectivités, l'autonomie financière, la compétence générale au plus près des citoyens, sont des principes fondamentaux. Des mesures ont été proposées par l'association des Maires de France pour notamment retrouver le pouvoir d'agir localement, mais également retrouver un équilibre financier mis à difficulté par des mesures étudiées ou mises en place par le gouvernement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les demandes proposées par l'association des Maires de France et adopte la motion.

Questions diverses

- Multisport : des sessions de multisport pourraient être proposés aux vacances de Pâques, suivant la disponibilité de l'animateur.
- Travaux d'accessibilité de la mairie : rendez-vous est pris pour la pose de la rambarde avec l'entrepreneur.
- Terrain de foot : une prolongation du terrain de pétanque est envisagée. Les travaux seront réalisés bénévolement par des parents des enfants licenciés au club. Les frais engagés seront à la charge de la JSA. À ces conditions, le Maire autorise les travaux.

La séance est levée à 20h30.

Prochain conseil : mercredi 4 mars 2026 à 19h30.

*Le secrétaire de séance
Catherine GUYARD*



*Le Maire
Jean-Marc LÉGER*

